

HAFFNER ENERGY SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

HAFFNER ENERGY

Société anonyme au capital de 4 469 345,70 €

Siège social : 2 place de la Gare 51300 VITRY LE FRANÇOIS

RCS 813 176 823 CHALONS EN CHAMPAGNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

À l'Assemblée Générale de la société Haffner Energy SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Haffner Energy SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 8.5 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance du chiffre d'affaires des contrats et à l'évaluation de la marge à terminaison de ces contrats ayant conduit à comptabiliser un chiffre d'affaire débiteur de 460 milliers d'euros.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense et à Paris, le 30 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS

AKELYS

DocuSigned by:

A07F1AABFD374A1...

Mathieu Mougard

François Lamy

SA HAFFNER ENERGY

Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2024

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| BILAN ACTIF | 5 |
| BILAN PASSIF | 6 |
| COMPTE DE RESULTAT | 7 |
| 1. DESCRIPTION DE LA SOCIETE ET DE L'ACTIVITE | 9 |
| 2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2023/2024 | 10 |
| 2.1. ELARGISSEMENT DE L'OFFRE PRODUITS AU GAZ RENOUVELABLE DE FORTE PUISSANCE ET AU CARBURANT D'AVIATION DURABLE (SAF) | 10 |
| 2.2. ANNULATION DES PROJETS CARBONLOOP DU CARNET DE COMMANDES AU 31 MARS 2024 | 14 |
| 2.3. RESILIATION AMIABLE DU CONTRAT CLES EN MAINS AVEC R-HYNOCA | 15 |
| 2.4. DES AVANCEES SIGNIFICATIVES POUR LE DISPOSITIF INDUSTRIEL ET LA VITRINE DES SAVOIR-FAIRE HAFFNER ENERGY | 16 |
| 2.4.1. INSTALLATION D'UN CENTRE D'ESSAIS ET DE FORMATION A MAROLLES | 16 |
| 2.4.2. POURSUITE DE L'INDUSTRIALISATION AVEC L'ACQUISITION DE JACQUIER ET LE LANCEMENT DU PROJET DE PREMIERE USINE FACTORHY | 16 |
| 2.5. ATTRIBUTION D'UN PLAN D' ACTIONS GRATUITES ET RACHAT D' ACTIONS | 17 |
| 2.6. CONTRAT DE LIQUIDITE | 17 |
| 3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE | 18 |
| 3.1. POURSUITE DU DEPLOIEMENT DE L'ACTIVITE EN AMERIQUE DU NORD | 18 |
| 3.2. CREATION DE LA FILIALE HAFFNER ENERGY, INC | 18 |
| 3.3. PROJET DE LICENCIEMENT ECONOMIQUE | 19 |
| 4. PARTICIPATION MISE EN EQUIVALENCE DANS DES SOCIETES DE PROJET | 19 |
| 5. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES | 20 |
| 6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN | 21 |

| | | |
|-----------------|---|-----------|
| 6.1. | ACTIF | 21 |
| 6.1.1. | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES..... | 21 |
| 6.1.2. | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 22 |
| 6.1.2.1. | PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE L'EXERCICE | 23 |
| 6.1.2.2. | MODES D'AMORTISSEMENT | 23 |
| 6.1.3. | IMMOBILISATIONS FINANCIERES..... | 24 |
| 6.1.4. | STOCKS | 24 |
| 6.1.5. | PRODUITS A RECEVOIR..... | 25 |
| 6.1.6. | CREANCES..... | 26 |
| 6.2. | PASSIF | 28 |
| 6.2.1. | CAPITAUX PROPRES | 28 |
| 6.2.1.1. | TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES..... | 28 |
| 6.2.1.2. | CAPITAL..... | 28 |
| 6.2.2. | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES..... | 29 |
| 6.2.3. | DETTES FINANCIERES ET AUTRES DETTES | 30 |
| 6.2.4. | CHARGES A PAYER | 31 |
| 7. | INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT | 32 |
| 8. | AUTRES INFORMATIONS | 33 |
| 8.1. | EFFECTIF MOYEN..... | 33 |
| 8.2. | REMUNERATION DES DIRIGEANTS..... | 33 |
| 8.3. | ENGAGEMENTS ET OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN..... | 34 |
| 8.3.1. | ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES ET REÇUS..... | 34 |
| 8.3.1.1. | LES CREANCES CEDEES NON ECHUES (DONT LES EFFETS DE COMMERCE ESCOMPTES NON ECHUS) | 34 |
| 8.3.1.2. | LES ENGAGEMENTS DONNES | 34 |
| 8.3.1.3. | LES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS OU D'INDEMNITES ASSIMILEES | 34 |
| 8.4. | FILIALES ET PARTICIPATIONS | 35 |

8.5. CONTINUITE D'EXPLOITATION..... 36

BILAN ACTIF

| État exprimé en € | | Du 01/04/2023 Au 31/03/2024 | | | Du 01/04/2022 Au 31/03/2023 |
|---|--|--|------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| | | Brut | Amortis. Provisions | Net | Net |
| Capital souscrit non appelé (I) | | | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | Immobilisations Incorporelles | | | | |
| | Frais d'établissement | 83 975 | 83 975 | | |
| | Frais de recherche et de développement | 5 422 545 | 325 388 | 5 097 157 | 5 149 938 |
| | Concessions brevets droits similaires | 1 009 953 | 325 741 | 684 212 | 788 684 |
| | Fonds commercial (1) | | | | |
| | Autres immobilisations incorporelles | 7 038 050 | 1 987 585 | 5 050 465 | 4 381 729 |
| | Avances et acomptes | | | | |
| | Immobilisations Corporelles | | | | |
| | Terrains | 219 050 | | 219 050 | |
| | Constructions | 207 600 | 10 957 | 196 643 | |
| | Installations techniques, mat et outillages indus. | 439 033 | 147 459 | 291 574 | 94 802 |
| | Autres immobilisations corporelles | 1 087 795 | 266 420 | 821 375 | 181 485 |
| | Immobilisations en cours | | | | |
| | Avances et acomptes | | | | |
| | Immobilisations Financières | | | | |
| Participations évaluées selon mise en équivalence | | | | | |
| Autres participations | 393 006 | 100 | 392 906 | 23 100 | |
| Créances rattachées à des participations | | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | | |
| Prêts | | | | | |
| Autres immobilisations financières | 221 473 | | 221 473 | 257 788 | |
| TOTAL (II) | | 16 122 480 | 3 147 625 | 12 974 855 | 10 837 528 |
| ACTIF CIRCULANT | Stocks et en-cours | | | | |
| | Matières premières, approvisionnements | | | | |
| | En-cours de production de biens | 2 093 636 | | 2 093 636 | |
| | En-cours de production de services | | | | |
| | Produits intermédiaires et finis | | | | |
| | Marchandises | 8 250 504 | 399 768 | 7 850 736 | 250 424 |
| | Avances et Acomptes versés sur commandes | 5 456 731 | | 5 456 731 | 8 854 862 |
| | Créances | | | | |
| | Créances clients et comptes rattachés (3) | 2 443 595 | 503 175 | 1 940 420 | 627 445 |
| | Autres créances (3) | 3 772 769 | | 3 772 769 | 2 471 548 |
| Capital souscrit appelé, non versé | | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 1 574 947 | 593 657 | 981 289 | 1 447 111 | |
| Disponibilités | 11 024 668 | | 11 024 668 | 35 476 257 | |
| Charges constatées d'avance (3) | 2 909 143 | | 2 909 143 | 320 647 | |
| TOTAL (III) | | 37 525 993 | 1 496 601 | 36 029 392 | 49 448 292 |
| COMPTES DE REGULARISATION | Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) | | | | |
| | Primes et remboursement des obligations (V) | | | | |
| | Ecart de conversion actif (VI) | | | | |
| TOTAL ACTIF | | 53 648 473 | 4 644 226 | 49 004 247 | 60 285 818 |
| Renvois : (1) Dont droit au bail : | | (2) Part à moins d'un an des Immobilisations financières nettes : | | (3) Part à plus d'un an : | |
| Clause de réserve de propriété :* | Immobilisations : | Stocks : | Créances : | | |

BILAN PASSIF

| État exprimé en € | | Du 01/04/2023 Au 31/03/2024 | Du 01/04/2022 Au 31/03/2023 |
|--|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Capitaux Propres | Capital social ou individuel (1) | 4 469 346 | 4 469 346 |
| | Primes d'émission, de fusion, d'apport ... | 58 682 249 | 58 682 249 |
| | Ecart de réévaluation (2) | | |
| | RESERVES | | |
| | Réserve légale (3) | 23 321 | 23 321 |
| | Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| | Réserves réglementées (3) | | |
| | Autres réserves | | |
| | Report à nouveau | -22 860 489 | -7 048 233 |
| | Résultat de l'exercice | -9 708 123 | -15 812 257 |
| Subventions d'investissement | 1 671 515 | 700 000 | |
| Provisions réglementées | | | |
| | Total des capitaux propres | 32 277 819 | 41 014 427 |
| Autres Fonds Propres | Produits des émissions de titres participatifs | | |
| | Avances conditionnées | | |
| | Total des autres fonds propres | 0,00 | 0,00 |
| Provisions | Provisions pour risques | 133 024 | 5 820 096 |
| | Provisions pour charges | 575 045 | 461 483 |
| | Total des provisions | 708 069 | 6 281 579 |
| Dettes | DETTES FINANCIERES | | |
| | Emprunts obligataires convertibles | | |
| | Autres emprunts obligataires | | |
| | Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5) | 2 228 633 | 3 099 286 |
| | Emprunts et dettes financières divers | 1 609 779 | 1 643 817 |
| | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 1 000 000 | |
| | DETTES D'EXPLOITATION | | |
| | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 3 074 728 | 4 431 977 |
| | Dettes fiscales et sociales | 2 409 813 | 2 111 818 |
| | DETTES DIVERSES | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | |
| Autres dettes | 3 101 260 | 202 915 | |
| Produits constatés d'avance (4) | 2 594 148 | 1 500 000 | |
| | Total des dettes | 16 018 359 | 12 989 813 |
| | Ecarts de conversion passif | | |
| TOTAL PASSIF | | 49 004 247 | 60 285 818 |
| Renvois | (1) Écart de réévaluation incorporé au capital | | |
| | (2) Réserve spéciale de réévaluation (1959) | | |
| | (2) Dont Écart de réévaluation libre | | |
| | (2) Réserve de réévaluation (1976) | | |
| | (3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme * | | |
| (4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an | | | |
| (5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP | | | |

COMPTE DE RESULTAT

| État exprimé en€ | | Du 01/04/2023 Au 31/03/2024 | | Du 01/04/2022 Au 31/03/2023 | |
|--|---|--------------------------------|-------------|--------------------------------|-------------|
| | | France | Exportation | | |
| Produits d'exploitation | Ventes de marchandises | -460 800 | | -460 800 | 302 957 |
| | Production vendue | | | | |
| | Biens | | | | |
| | Services | 1 500 | | 1 500 | |
| | Montant net du chiffre d'affaires | -459 300 | | -459 300 | 302 957 |
| | Production stockée | | | 2 093 636 | |
| | Production immobilisée | | | 2 636 707 | 6 097 029 |
| | Subvention d'exploitation | | | 36 823 | 3 636 |
| | Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9) | | | 6 328 725 | 393 084 |
| | Autres produits (1) (11) | | | 55 882 | 731 |
| Total des produits d'exploitation (2) | | | | 10 692 474 | 6 797 438 |
| Charges d'exploitation | Achats de marchandises | | | 9 852 477 | 685 379 |
| | Variation de stock | | | -8 000 080 | -250 424 |
| | Achats de matières et autres approvisionnements | | | 1 591 279 | 2 500 606 |
| | Variation de stock | | | | |
| | Autres achats et charges externes (3) (6bis) | | | 5 865 871 | 5 638 937 |
| | Impôts, taxes et versements assimilés | | | 186 393 | 115 960 |
| | Salaires et traitements | | | 5 500 056 | 4 189 926 |
| | Charges sociales du personnel (10) | | | 2 489 040 | 2 264 563 |
| | Dotations aux amortissements | | | 559 506 | 245 458 |
| | Dotations aux provisions : | | | | |
| | - sur immobilisations | | | 1 967 380 | |
| | - sur actif circulant | | | 399 768 | |
| | - pour risques et charges | | | 617 149 | 3 743 864 |
| | Autres charges (12) | | | 460 609 | 764 155 |
| Total des charges d'exploitation (4) | | | | 21 489 449 | 19 908 453 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | | -10 796 976 | -13 111 016 |
| Opéra. comm. | Bénéfice attribué ou perte transférée | | | | |
| | Perte supportée ou bénéfice transféré | | | | |
| Produits financiers | De participations (5) | | | | |
| | D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5) | | | | |
| | Autres intérêts et produits assimilés (5) | | | 417 262 | 81 636 |
| | Reprises sur provisions et transfert de charges | | | 72 433 | |
| | Différences positives de change | | | 7 391 | |
| Total des produits financiers | | | | 497 086 | 81 636 |
| Charges financières | Dotations aux amortissements et aux provisions | | | 395 563 | 270 627 |
| | Intérêts et charges assimilées (6) | | | 46 516 | 60 637 |
| | Différences négatives de change | | | 7 398 | 613 |
| | Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| Total des charges financières | | | | 449 478 | 331 877 |
| RESULTAT FINANCIER | | | | 47 608 | -250 242 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | | | -10 749 367 | -13 361 257 |

| Etat exprimé en € | | Du 01/04/2023 Au 31/03/2024 | Du 01/04/2022 Au 31/03/2023 |
|--|---|--------------------------------|--------------------------------|
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | -10 749 367 | -13 361 257 |
| Produits exceptionnels | Sur opérations de gestion | 489 525 | 9 001 |
| | Sur opérations en capital | 2 588 | 22 444 |
| | Reprises sur provisions et transfert de charges | | |
| | Total des produits exceptionnels (7) | 492 111 | 31 445 |
| Charges exceptionnelles | Sur opérations de gestion (8bis) | 368 179 | 2 418 675 |
| | Sur opérations en capital | 328 801 | 838 940 |
| | Dotations aux amortissements et aux provisions (8ter) | | |
| | Total des charges exceptionnelles (7) | 696 979 | 3 257 615 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | -204 868 | -3 226 170 |
| PARTICIPATION DES SALARIES | | | |
| IMPOTS SUR LES BENEFICES | | -1 246 112 | -775 171 |
| TOTAL DES PRODUITS | | 11 681 671 | 6 910 518 |
| TOTAL DES CHARGES | | 21 389 794 | 22 722 775 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | -9 708 123 | -15 812 257 |
| REVENUS | (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme | | |
| | (2) Dont produits de locations immobilières | | |
| | (2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) | 150 000,00 | |
| | (3) Dont - Crédit-bail mobilier * | | |
| | (3) Dont - Crédit-bail immobilier | | |
| | (4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) | | |
| | (5) Dont produits concernant les entreprises liées | | |
| | (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées | | |
| | (8bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) | | |
| | (8ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art.217 octies) | | |
| | (8ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) | | |
| | (9) Dont transferts de charges | | |
| | (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) | | |
| | (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) | | |
| | (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) | | |
| | (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives | A8 | obligatoires |
| (7) Détails des produits et charges exceptionnels : | Exercice N | | |
| | Charges exceptionnelles | Produits exceptionnels | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| (8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs : | Exercice N | | |
| | Charges antérieures | Produits antérieurs | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

1. Description de la Société et de l'activité

Haffner Energy est spécialisée dans le domaine des biocarburants durables. Elle conçoit, fabrique, fournit et exploite des solutions de production d'énergies renouvelables par la valorisation des résidus de biomasse. Forte de 30 ans d'expérience dans la conversion de la biomasse en énergie, ainsi que d'importants investissements en R&D, sa technologie innovante et brevetée de thermolyse répond aux enjeux de décarbonation et impératifs économiques de l'industrie, de la mobilité terrestre, aérienne et maritime, ainsi que des Etats et des collectivités. Sa technologie contribue en outre à régénérer la planète grâce à la coproduction de CO₂ biogénique et/ou de biochar, puits de carbone naturel et durable.

Haffner Energy a l'ambition d'être le partenaire privilégié des industriels, des Etats et des collectivités désireux d'œuvrer à la construction d'un avenir qui repose sur des choix énergétiques décarbonés, durables et compétitifs vis-à-vis des énergies fossiles. Implantée en France à Vitry-le-François, au cœur de la région Grand-Est, et disposant de bureaux à Paris, Nantes et Houston (Etats-Unis), la Société a développé un procédé technologique permettant de produire du gaz, de l'hydrogène et du méthanol renouvelables, ainsi que du Carburant d'Aviation Durable ou *Sustainable Aviation Fuel* (SAF).

Haffner Energy se positionne comme un acteur clé de l'économie circulaire. En valorisant des résidus de biomasse, ou de la biomasse issue de cultures régénératrices de terres marginales, sans conflit d'usage et sourcés au plus proche des points de consommation de l'énergie, la Société fédère autour d'elle des partenariats locaux entre acteurs publics et privés unis dans leur volonté de mener à bien la transition vers un mix énergétique décarboné. Elle veut répondre également à l'enjeu de la réindustrialisation verte des territoires par la création d'emplois non délocalisables.

Haffner Energy opère son activité à travers :

- La recherche, la conception, la construction, la réalisation, la commercialisation et le cas échéant, l'exploitation d'installations pour la production de gaz, d'hydrogène et de méthanol renouvelables ainsi que de Carburant d'Aviation Durable (ou SAF) à partir de thermolyse de la biomasse ;
- L'ensemble des études techniques puis l'installation de machines, d'équipements et de modules complets pour la production de gaz, d'hydrogène et de méthanol renouvelables ainsi que de SAF ;
- Des services associés, comme la maintenance des équipements vendus et la fourniture de la biomasse à travers son service Biomatch®.

2. Faits significatifs de l'exercice 2023/2024

2.1. Elargissement de l'offre produits au gaz renouvelable de forte puissance et au Carburant d'Aviation Durable (SAF)

La technologie disruptive de thermolyse de la biomasse de Haffner Energy et les solutions qui en sont issues ont la capacité de répondre de manière polyvalente à des besoins de décarbonation qui s'accroissent, créant ainsi de nouvelles opportunités de développement en complément de l'hydrogène renouvelable, dont le déploiement est retardé. Prenant en considération la forte augmentation du coût et de la volatilité du gaz naturel, le Groupe s'est mobilisé pour mettre au point de nouvelles offres déclinées de sa technologie, afin de capter le marché du gaz renouvelable en remplacement du gaz naturel fossile et du SAF en remplacement du kérosène fossile.

Ces nouvelles offres, en enrichissant le portefeuille produits, ont ainsi redéfini les priorités commerciales de la Société, avec une offre gaz renouvelable (SYNOCA®) répondant à des besoins immédiats et souvent urgents (cf. [communiqué de presse du 3 octobre 2023](#)), et une offre SAFNOCA® pour la production de Carburant d'Aviation Durable (SAF) de plus long terme (cf. [communiqué de presse du 6 juillet 2023](#)).

Haffner Energy évolue désormais sur 3 principaux marchés, aux horizons différenciés :

| Perspectives de commercialisation | Perspectives de commercialisation | | |
|--|--|--|---|
| | Court-terme | Moyen-terme | Long-terme |
| Industrie | HYNOCA® Pour remplacer l'hydrogène fossile par de l'hydrogène renouvelable | SYNOCA® Pour remplacer le gaz naturel fossile par du gaz de synthèse renouvelable (Hypergas®) | SAFNOCA® Pour remplacer le kérosène fossile par du carburant d'aviation durable (SAF) via un gaz renouvelable précurseur |
| Industrie | Clients ciblés: entreprises utilisant de l'hydrogène pour leur processus industriel : raffinage, industrie pétrolière, verrerie, sidérurgie, production de méthanol, chimie... | Clients ciblés: industriels utilisant du gaz naturel comme vecteur énergétique : métallurgie, verrerie, céramique, textile, papeterie, briqueterie, agro-alimentaire, pétrochimie... | NA |
| Mobilité | | | |
| Véhicules utilitaires légers  | Clients ciblés: les distributeurs d'H2 publics ou privés | NA | NA |
| Véhicules lourds  | Clients ciblés: les distributeurs d'H2 publics ou privés | NA | NA |
| Aviation  | Clients ciblés: Opérateurs des futurs avions H2 (post 2035) pour des lignes court et moyen courrier | NA | Clients ciblés: Distributeurs d'énergie, compagnies aériennes, énergéticiens, aéroports... MOUs (Accords de partenariats) Projets |

- **L'hydrogène renouvelable avec la solution HYNOCA®**

La **solution HYNOCA®**, qui permet de produire de l'**hydrogène renouvelable** pour remplacer l'hydrogène fossile, a vu son déploiement retardé dans un marché au développement plus lent qu'anticipé, notamment au moment de l'introduction en bourse de la Société en février 2022 (antérieure au conflit en Ukraine).

L'exercice 2023-2024 a été consacré à l'élargissement de l'offre technique et commerciale de Haffner Energy pour diversifier et accroître son marché adressable face à la lenteur du démarrage de l'écosystème de l'hydrogène renouvelable en particulier en Europe. L'insuffisance de débouchés, le manque de « *contrats d'offtakes take or pay* » rendant la majorité des projets difficilement finançables. Cette situation, qui a entraîné un retard dans la signature de nouveaux contrats, a également pesé sur l'exécution du carnet de commandes précédemment constitué. L'exercice 2023-2024 a ainsi vu la résiliation ou l'annulation des premiers contrats obtenus relatifs à la production d'hydrogène renouvelable, comme le contrat R-Hynoca dont la résiliation a été actée le 13/12/2023 (cf. [communiqué de presse du 14 décembre 2023](#)).

S'agissant du devenir des 3 contrats conclus avec Carbonloop (un contrat pour la fourniture d'équipements visant la production de gaz renouvelable d'une capacité de 500 kW et deux contrats pour la fourniture d'hydrogène renouvelable), il semble désormais acquis qu'ils ne seront pas poursuivis (voir section 1.3.4.2 du Rapport Annuel). Les contrats avaient été suspendus depuis le 30 septembre 2023 (cf. [communiqué de presse du 14 décembre 2023](#)) et les risques d'annulation du carnet de commandes avaient été annoncés.

Dans le même temps, Haffner Energy a reçu de nouvelles manifestations d'intérêt dans le potentiel de sa technologie avec deux projets à l'international portant sur des équipements de production d'hydrogène renouvelable (HYNOCA®) d'une capacité unitaire de 30 kg par heure qui figurent en tête du pipeline et devraient pouvoir être contractualisés avant la fin de l'année, témoignant du fait que ce marché n'est pas remis en question mais simplement retardé.

Haffner Energy est convaincue que l'hydrogène renouvelable, source potentielle de souveraineté énergétique et industrielle, de relocalisation des industries et de captation du carbone, aura à l'avenir une place importante dans le mix énergétique en France comme à l'international, comme ont réussi à le faire l'éolien et le solaire après de nombreuses années d'efforts.

- **Le gaz renouvelable avec la solution SYNOCA®**

La **solution SYNOCA®** permet de remplacer le gaz naturel fossile par un gaz de synthèse renouvelable (l'Hypergas®). Haffner Energy a mis au point une offre de plus forte puissance, en format 10MW et au-delà, économiquement compétitive vis-à-vis du gaz naturel et entièrement renouvelable, simple à installer sur le plan technique (pas de modification significative des outils industriels existants) comme administratif. Elle est devenue la priorité commerciale n°1 pour le court-terme compte tenu de ses caractéristiques « drop-in », dans un marché industriel considérable en Europe, formé des 14 000 consommateurs de gaz naturel fossile, pour leurs besoins thermiques industriels, réseaux de chaleur ou de production autonome d'électricité.

Le développement attendu sur cette solution, lancée commercialement en octobre 2023 (cf. [communiqué de presse du 3 octobre 2023](#)), devrait au minimum compenser à court terme le décalage d'activité observé sur le marché de l'hydrogène renouvelable.

- **Le SAF avec la solution SAFNOCA®**

La **solution SAFNOCA®**, annoncée en juillet 2023 (cf. [communiqué de presse du 6 juillet 2023](#)), constitue une brique décisive pour remplacer le kérosène fossile par du Carburant d'Avion Durable (SAF) et décarboner le transport aérien, sans remplacement de la flotte existante.

La production de SAF implique de combiner de l'hydrogène renouvelable et du CO₂ biogénique. Seule la biomasse durable et les déchets organiques renouvelables peuvent actuellement apporter ce carbone biogénique de manière significative. Cependant, bien que les gisements de biomasse soient considérables, leur dispersion, les variations saisonnières et interannuelles favorisent fortement tout procédé agnostique au type de biomasse exploitée. C'est précisément l'intérêt déterminant et unique de la technologie conçue par Haffner Energy. Pouvoir exploiter la biomasse durable locale disponible tout au long de l'année permet de lever le principal verrou de l'accès massif au carbone biogénique, tout en sécurisant l'approvisionnement tant sur le plan quantitatif qu'économique.

La production de SAF est la voie essentielle et incontournable pour décarboner le transport aérien actuel et à venir, aucun remplacement ni adaptation de la flotte mondiale existante étant requis. Le déploiement du SAF est enjeu crucial qui bénéficie d'un engagement international aussi bien public que privé. La récente publication en France de l'appel à projets France 2030 CARB AERO opéré par l'ADEME, et doté de 200 millions d'euros, en est l'illustration.

Conformément à ce qui avait été annoncé il y a un an lors de la présentation des résultats annuels 2022/2023, Haffner Energy s'est structuré au cours de l'exercice pour tirer parti de sa technologie disruptive sur le marché du SAF. L'année écoulée a ainsi confirmé l'importance du potentiel de développement existant pour la Société, approchée par certains des plus grands acteurs du secteur.

Haffner Energy vient notamment d'annoncer un premier projet d'usine de production de SAF à l'aéroport de Paris-Vatry (Marne, Région Grand-Est, France), développé en collaboration avec plusieurs partenaires publics et privés, au premier rang desquels LanzaJet (cf. [communiqué de presse du 06 juin 2024](#)). Ce leader mondial de la technologie ATJ (Alcohol-To-Jet) est l'un des acteurs les plus avancés du secteur avec plus de 90 projets SAF en portefeuille et figure sur la prestigieuse liste des « *TIME 100 Most Influential Companies* » pour 2024. Le projet a été soumis le 28 juin dernier à l'appel à projets France 2030 CARB AERO opéré par l'ADEME. Sa sélection assurerait le financement d'une partie du développement du projet (études d'ingénierie d'avant-projet).

Haffner Energy a également reçu de nombreuses marques d'intérêt des plus grands protagonistes du secteur. Plusieurs premiers MOUs (accords de partenariats) sont en cours de discussion pour une signature prochaine en Europe et aux Etats-Unis et pour une production massive de SAF à partir de 2028.

- **De nouveaux débouchés géographiques et sectoriels**

En termes de **débouchés sectoriels**, l'industrie est devenue au cours de l'exercice 2023-2024 le premier marché à court-terme de Haffner Energy, validant le ciblage commercial annoncé au second semestre 2023.

En **termes géographiques**, on notera la **montée en puissance de l'Amérique du Nord**, avec plusieurs projets majeurs actuellement à l'étude, d'un montant unitaire moyen de 100 millions d'euros pour la seule brique technologique portée par Haffner Energy, notamment aux Etats-Unis. Haffner Energy réussit ainsi son implantation et sa montée en puissance sur le sol américain, où son ambition s'est récemment concrétisée par la création de sa filiale Haffner Energy, Inc, implantée à Houston. (cf. [communiqué de presse du 29 mai 2024](#) et voir section 1.4.2.2 du Rapport Annuel).

Le marché américain offre en effet d'importantes opportunités, compte tenu à la fois de l'importance du gisement de biomasse et de la bonne intégration de la Société à l'écosystème local. A ce titre, Haffner Energy a signé un premier partenariat en mars 2024 avec la Société Hexas Biomass, Inc. afin de développer des projets conjoints de production de carburants durables à partir de biomasse issue de terres marginales (cf. [communiqué de presse du 13 mars 2024](#)). Depuis novembre 2023, Haffner Energy est également hébergée au centre d'innovation Greentown Labs à Houston (Texas, Etats-Unis) et membre d'Arches H2, une initiative californienne visant à accélérer les projets d'hydrogène renouvelable. L'inflation Reduction Act (IRA) offre par ailleurs un cadre particulièrement incitatif à la production de biocarburants, dont le SAF et l'hydrogène (voir section 1.4.2 du Rapport Annuel).

2.2. Annulation des projets Carbonloop du carnet de commandes au 31 mars 2024

Carbonloop et Haffner Energy ont signé un contrat commercial en octobre 2021 qui définit le partenariat entre les deux Sociétés. Dans ce cadre, un acompte de 1,5M€ a été versé à Haffner Energy par Carbonloop en janvier 2022. Une première commande d'une unité SYNOCA® a été signée en septembre 2022, puis deux commandes HYNOCA® en mars 2023, pour un montant total de 14,9 M€. Les premiers règlements facturations ont été imputés sur l'acompte prémentionné de 1,5 M€ et qui a été ainsi entièrement apuré au 31 mars 2023.

- **Evolution du contrat SYNOCA® signé en septembre 2022**

Un avenant au contrat a été signé en avril 2023, levant une option complémentaire pour 0,3 M€. Le contrat a par ailleurs poursuivi son exécution, avec la fabrication et la mise à disposition des premiers équipements chez Jacquier, facturés en septembre 2023.

- **Evolution des deux contrats HYNOCA® signés en mars 2023**

Le premier contrat de fourniture d'une station hydrogène a commencé à être exécuté avec l'élaboration des plans-guides de génie civil, qui ont été remis au client et facturés début octobre 2023. Aucune activité ni aucun flux financier n'ont eu lieu au cours de l'exercice concernant le deuxième contrat.

Du fait de l'incertitude sur l'issue de ces discussions, il a été décidé de ne retenir aucun avancement de ces contrats dans les comptes arrêtés au 30 septembre 2023. Pour mémoire, un chiffre d'affaires à l'avancement de 303 k€ avait été constaté au 31 mars 2023 sur le contrat SYNOCA® ainsi qu'une perte à terminaison de 1 104 k€. Les travaux réalisés sur le premier semestre 2023 (heures de développement et études externes d'ingénierie) ont été activés pour 417 k€ et dépréciés à 100%, entraînant une reprise de 275 k€ de la perte à terminaison.

Au 31 mars 2024, les expositions bilancielle nettes étaient les suivantes :

- créances clients pour 1 840 k€, échues et impayées à la date de ce rapport ;
- produits constatés d'avance pour 1,1 M€
- acompte reçu au titre des contrats Carbonloop pour 1,5M€
- perte à terminaison de 0 euro (reprise de la provision au 31 mars 2024)

Il semble désormais très probable que les trois contrats conclus avec Carbonloop ne seront pas poursuivis. Les contrats avaient été suspendus depuis le 30 septembre 2023 (cf. [communiqué de presse du 14 décembre 2023](#)) et les risques d'annulation du carnet de commandes avaient été annoncés. **La récente liquidation judiciaire de Carbonloop SAS, la Société d'ingénierie accompagnant les projets, vient corroborer l'absence de poursuite de ces projets.**

2.3.Résiliation amiable du contrat clés en mains avec R-Hynoca

R-Hynoca et Haffner Energy ont signé le 13 décembre 2023, d'un commun accord, la résiliation du contrat clés en mains qui devait aboutir en 2024 à une production de 720 kg d'hydrogène renouvelable par jour à Strasbourg. Cette résiliation s'est accompagnée, tel que prévu contractuellement, du remboursement du solde de 461 k€ de la phase 1, prise en chiffre d'affaires sur les exercices précédents, et de l'annulation de la phase 2 d'un montant de 2 854 K€ et déficitaire de 4 084 K€.

La résiliation du contrat clés en mains s'est accompagnée de celle du Pacte liant les actionnaires de la Société R-Hynoca et du contrat de licence établi entre R-Hynoca et Haffner Energy, et enfin la sortie de Haffner Energy du capital de R-Hynoca, dont elle détenait 15% des actions. Les commissions sur chiffre d'affaires, prévues au Pacte visé ci-avant jusqu'en 2039¹, ont été remplacées par un règlement à titre forfaitaire par Haffner Energy à R-Hynoca d'un montant de 3 millions d'euros échelonné jusqu'au 31 décembre 2026.

L'annulation de ces commissions, dont le montant cumulé aurait dû être d'environ 9 millions d'euros à l'horizon 2027 en considérant la trajectoire de croissance prévue du chiffre d'affaires, permettra de fortement améliorer l'EBITDA de la Société Haffner Energy à compter des exercices clos au 31 mars 2025. Cette transaction a été enregistrée dans les comptes du second semestre 2023/2024.

L'impact de la résiliation du contrat R-Hynoca a été enregistré dans les comptes clos au 30 septembre 2023, avec les impacts suivants :

- annulation du chiffre d'affaires de -461 k€ comptabilisé sur les exercices précédents ;
- dépréciation du module industriel et frais de démontage associés pour -1 532 k€
- reprise de la perte à terminaison de 4 084 k€
- constatation de la charge liée aux indemnités pour 3 000 k€, dont 2 850 k€ en dette (crédoeurs divers)

Cette réorientation est positive pour la Société qui, sur un plan opérationnel, va désormais pouvoir bénéficier de la pleine maîtrise d'un démonstrateur sur son propre site à Marolles (voir section 1.3.4.4 du Rapport Annuel) facilitant les tests longs d'endurance tout en diminuant les frais logistiques.

Comme indiqué lors de la publication des comptes semestriels clos au 30 septembre 2023, le module implanté à Strasbourg a été arrêté le 30 juin 2024 et les opérations de démontage ont débuté le 1^{er} juillet 2024.

¹ Les commissions étaient calculées, jusqu'en 2039, selon un barème de 4,5% pour un chiffre d'affaires cumulé inférieur à 20 millions d'euros, 4% entre 20 et 50 millions d'euros, puis diminué de 0,5% par tranche de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires jusqu'à 350 millions d'euros et plafonnées à 0,5% au-delà de ce montant.

2.4.Des avancées significatives pour le dispositif industriel et la vitrine des savoir-faire Haffner Energy

2.4.1. Installation d'un centre d'essais et de formation à Marolles

Haffner Energy a initié en fin d'année 2023 (cf. [communiqué de presse et dossier de presse du 16 novembre 2023](#)) la création d'un centre d'essais et de formation sur la zone d'activités de Vitry-Marolles (Marne) à proximité de son siège social. Ce centre d'essais est destiné à fonctionner de façon continue 8 000 heures par an et permettra notamment d'effectuer des tests sur différents types de biomasses fournies par ses clients. Après plusieurs mois de travaux de préparation du site et de montage des équipements, ce site, doté d'un équipement industriel de série standardisé de nouvelle génération, est entré en phase de production de gaz renouvelable (syngaz) depuis le 18 juin 2024.

Ayant reçu le feu vert des autorités, Haffner Energy produira avant fin 2024, dans le cadre des opérations de ce site, de l'hydrogène renouvelable d'une capacité nominale de 15 kg/heure destiné à être commercialisé. Au total, le site offrira une large partie de la palette de possibilités offertes par la technologie de Haffner Energy : de la production de gaz renouvelable (syngaz) à la production d'hydrogène renouvelable voire à la co-production d'électricité, de la production de biochar à sa gazéification...

Haffner Energy a bénéficié d'une subvention de la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der pour l'acquisition du terrain, ainsi que d'une subvention du Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives. Ce terrain demeure la propriété de la Société pour lequel elle encaissera ainsi des loyers.

2.4.2. Poursuite de l'industrialisation avec l'acquisition de Jacquier et le lancement du projet de Première Usine FactorHy

Haffner Energy a procédé, le 13 juin 2023, au rachat de la Société Jacquier, entreprise familiale spécialisée dans la chaudronnerie industrielle et la mécanique générale située dans la Marne. Cette acquisition s'inscrit dans la continuité d'un partenariat engagé avec la Société Jacquier depuis 2017 pour la fabrication et l'assemblage d'équipements stratégiques destinés aux modules de production d'hydrogène et de gaz renouvelables développés par Haffner Energy. Installée dans un bâtiment de 2 500m², la Société Jacquier dispose aujourd'hui de sept ponts roulants et d'un parc machines de 23 unités opérées par dix salariés. Cette acquisition de 100% des titres et du bâtiment industriel, réalisée pour 880 k€, est consolidé par intégration globale dans les comptes de Haffner Energy au 1^{er} juillet 2023.

L'exercice 2023-2024 a permis à Haffner Energy de faire progresser son **projet FactorHy de Première Usine** (cf. [communiqué de presse et dossier de presse du 16 novembre 2023](#)). Basée à Saint-Dizier, cette usine de grande capacité permettra d'assembler les modules de production de gaz et d'hydrogène renouvelables. Les objectifs prévalant à la construction de cette usine sont :

- la maîtrise de la qualité, des coûts et des délais d'assemblage ;
- la possibilité de réalisation de tests des équipements stratégiques en usine;
- la préservation de la propriété intellectuelle.

Sélectionné dans le cadre de l'appel à projets France 2030 « Première Usine » opéré par Bpifrance, et soutenu par les élus et partenaires institutionnels locaux, le projet a bénéficié au cours de l'exercice de l'octroi de **subventions d'importance**, dont 5,9 M€ de l'Etat à travers « France 2030 » (dont une avance de 1,47 M€ reçue au cours de l'exercice écoulé, composée à 60% de subventions et 40% d'avances remboursables).

A ces 5,9 M€ s'ajoutent d'autres financements publics d'un montant ferme de 5,7 M€ ainsi qu'un accord de principe supplémentaire de 1,3 M€. La concrétisation de ce projet impliquera un financement complémentaire limité, majoritairement par des prêts bancaires.

2.5. Attribution d'un plan d'actions gratuites et rachat d'actions

4 plans d'actions gratuites ont été attribués sur l'exercice précédent :

- Un premier plan de 290 507 actions (0,65% du capital social) par le Conseil d'Administration du 26 avril 2022. Il concerne trois personnes, toutes salariés et non mandataires sociaux et ne possède pas de critères de performance.
- 3 plans supplémentaires pour un total de 322 809 actions (0,722% du capital social) par le Conseil d'Administration du 27 octobre 2022. Ces plans sont destinés aux salariés dans les effectifs à la date de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, le 14 février 2022, ainsi qu'aux principaux cadres du groupe, hors mandataires sociaux. L'un de ces trois plans est soumis aux mêmes critères de performance que ceux applicables à la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux.

Ces 4 plans ont des durées d'acquisition de 2 ans et de conservation d'un an.

Le Conseil d'Administration a donné son accord pour un plan n°5 d'Actions Gratuites le 18 mars 2024. Ce plan couvre la période du 18 mars 2024 au 18 mars 2026 et représente un potentiel de distribution d'actions, soumise à performance, pour 27 salariés.

2.6. Contrat de liquidité

Haffner Energy a confié à Portzamparc la mise en œuvre d'un contrat de liquidité. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500 000 euros en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Au 31 mars 2024, la Société possédait 123 580 actions propres valorisées au coût historique pour un montant total de 193 797. Il a été constaté dans les comptes une moins-value latente d'un montant de 136 765 euros.

3. Evènements postérieurs à la clôture

3.1.Poursuite du déploiement de l'activité en Amérique du Nord

Au cours de l'exercice, Haffner Energy a poursuivi son développement en Amérique du Nord que la Société avait engagé depuis mai 2023 en créant une direction dédiée.

Le marché américain offre d'importantes opportunités, compte tenu à la fois de l'importance du gisement de biomasse et de la bonne intégration de la Société à l'écosystème local. A ce titre, au cours de l'exercice Haffner Energy a signé un premier partenariat en mars 2024 avec la Société Hexas Biomass, Inc. (voir section 1.3.4.1 du Rapport Annuel) afin de développer des projets conjoints de production de carburants durables à partir de biomasse issue de terres marginales (cf. [communiqué de presse du 13 mars 2024](#)).

Avec le soutien de Business France et de son programme Cleantech Booster USA, à la suite duquel la Société a reçu le prix coup de cœur RSE en avril 2024, Haffner Energy a été sélectionnée par Greentown Labs à Houston (Texas, Etats-Unis), le centre d'innovation où elle est hébergée depuis novembre 2023.

Depuis novembre 2023, Haffner Energy est également membre d'Arches H2, une initiative californienne visant à accélérer les projets d'hydrogène renouvelable. La Société a également rejoint HyVolucity Hub, un collectif d'entreprises du secteur de l'énergie et d'organismes de recherche visant à faire progresser l'écosystème de l'hydrogène renouvelable au Texas et en Louisiane. L'Inflation Reduction Act (IRA), adopté en août 2022, apporte un cadre particulièrement incitatif à la production de biocarburants, dont le SAF et l'hydrogène. Ainsi, pour l'hydrogène, un crédit d'impôt cessible d'un montant maximal de 3\$ par kg d'hydrogène est mis en place. Le montant de ce crédit d'impôt est fonction de l'empreinte carbone du procédé de production de l'hydrogène en analyse de cycle de vie. L'empreinte carbone nulle à négative de la solution HYNOC® correspond au crédit d'impôt maximal. Un mécanisme similaire est mis en place pour la production de SAF, avec un montant maximal de 1,25\$ par gallon de SAF produit.

Ce développement se traduit par la montée en puissance des projets localisés en Amérique du Nord dans le pipeline commercial de la Société (voir section 1.3.4.6 du Rapport Annuel) notamment concernant le SAF.

3.2.Création de la filiale Haffner Energy, Inc

Haffner Energy a créé une filiale implantée aux Etats-Unis, dénommée Haffner Energy, Inc dirigée par Marc Haffner, co-fondateur de Haffner Energy. (cf. [communiqué de presse du 29 mai 2024](#)).

3.3.Projet de licenciement économique

Un projet de licenciement collectif de 9 salariés pour motif économique a été présenté au CSE de la Société pour information-consultation le 19 juillet 2024.

A l'issue de la réunion, le CSE a émis son avis.

4. Participation mise en équivalence dans des sociétés de projet

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022, Haffner Energy a pris une participation dans le capital de deux sociétés de projet lors de leur création : la SAS Pôle du Bourbonnais et la SAS AEVHC. Elle détient 10% du capital de ces deux sociétés, libéré à moitié au 31 mars 2022. Un apport en capital complémentaire a été effectué sur l'exercice clos au 31 mars 2023 sur la SAS Pôle du Bourbonnais.

Ces sociétés n'avaient pas d'activité au 31 mars 2024 et n'ont pas dégagé de résultat sur l'exercice écoulé.

5. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La comptabilisation du chiffre d'affaires reflète le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit. Le transfert des biens et services étant fondé sur la notion de transfert du contrôle au client, celui-ci peut se produire à une date donnée, ou sur une période donnée. La reconnaissance de chiffre d'affaires par la Société repose sur un transfert de contrôle au client en continu sur une période donnée. Il est également précisé que, par symétrie, les coûts de certains équipements spécifiques sont enregistrés dès lors que ceux-ci sont produits et réceptionnés en atelier, du fait d'un transfert de contrôle anticipé du fournisseur vers la Société. Les achats non spécifiques sont enregistrés en stock dès lors que leur usage alternatif n'est pas démontré.

Les coûts d'obtention et de réalisation de contrats ne sont pas significatifs.

Une provision pour contrat déficitaire est évaluée à la valeur actuelle du plus faible du coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat, ce dernier étant déterminé sur la base des coûts complémentaires nécessaires pour remplir les obligations prévues au contrat. Préalablement à la détermination d'une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à ce contrat.

6. Informations relatives au bilan

6.1. Actif

6.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

| Types de dépenses | Immobilisations brutes en K€ |
|----------------------------|---------------------------------|
| Frais d'établissement | 84 |
| Frais de développement | 5 423 |
| Brevets | 883 |
| Logiciels et site internet | 127 |
| Total | 6 517 |

6.1.1.1. Modes d'amortissement

| Types d'immobilisations | Mode | Durée |
|---------------------------------|----------|--------|
| Frais de constitution | | |
| Frais d'établissement | Linéaire | 3 ans |
| Frais d'augmentation de capital | | |
| Frais de développement | Linéaire | 7 ans |
| Droit de bail | | |
| Fonds commercial | | |
| Logiciels et progiciels | Linéaire | 1 an |
| Brevets | Linéaire | 20 ans |

6.1.1.2. Nantissement de brevets

Néant.

6.1.1.3. Fonds commercial

Suite à la fusion avec Soten en 2016, il a été comptabilisé un fonds de commerce pour une valeur de 447 992 € dans les comptes d'Haffner Energy.

Ce fonds commercial, lié aux projets de R&D Hynoca® (gazéification), suit le même traitement comptable concernant sa dépréciation. Au 31 mars 2024 une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour 15 328 € soit un cumul de 20 205 €.

6.1.1.4. En-cours R&D

| Projets | Montant en K€ |
|---|---------------|
| PJ02 Petits projets | 0 |
| PJ03 Thermochip | 407 |
| PJ04 Séchoir | 251 |
| PJ06 Gazéification | 4 192 |
| PJ07 Thermolyse – Torréfaction - Séchage | 170 |
| PJ08 Craquage – Méthanation - Compression | 40 |
| PJ09 Epuration | 1 |
| PJ10 Intégration | 1 188 |
| Total | 6 249 |

La Société a engagé un programme de frais de développement répondant aux critères d'activation. Cette dernière est étayée par les prévisions d'activité et de profitabilité qui correspondent aux estimations les meilleures dont la société à la connaissance.

Les projets en immobilisations en cours sont toujours en phase de développement.

Nous avons décidé avec effet au 1^{er} octobre 2023 de modifier notre méthode d'amortissement des frais de développement et de retenir désormais la méthode linéaire sur 7 ans à la place de la méthode dite « Variable » (amortissement d'un bien selon une unité d'œuvre).

6.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

| | Augmentations | | Diminutions | |
|---|---------------|-------------------------------------|----------------------------|-----------------|
| | Réévaluation | Acquisition Apports Virements | Virements poste à poste | Cessions rebuts |
| Terrain | - | 219 050 | - | - |
| Bâtiment | - | 207 600 | - | - |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | - | 269 533 | - | 12 407 |
| Installations générales, agencements, aménagements divers | - | 671 784 | - | 9 168 |
| Matériel de transport | - | - | - | - |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | - | 49 205 | - | 15 329 |
| Emballages récupérables et divers | - | - | - | - |
| Immobilisations corporelles en cours | - | - | - | - |
| Avances et acomptes | - | - | - | - |

6.1.2.2. Modes d'amortissement

| Types d'immobilisations | Mode | Durée |
|-------------------------|----------|---------------|
| Constructions | | |
| Matériel et outillage | Linéaire | 3 à 5 ans |
| Installations générales | Linéaire | 5 à 10 ans |
| Matériel de transport | Linéaire | 3 ans |
| Matériel de bureau | Linéaire | 3 ans à 5 ans |
| Mobilier de bureau | Linéaire | 3 à 10 ans |

6.1.3. Immobilisations financières

| | Augmentations | | Diminutions | |
|--|---------------|-------------------------------|------------------------|------------------|
| | Réévaluation | Acquisition apports Virements | Virement poste à poste | Cessions Rebutis |
| Participations évaluées par équivalence | - | - | - | - |
| Titres de participation (y compris évaluées par équivalence ci-dessus) | - | 369 906 | - | 15 000 |
| Créances rattachées à des participations | - | - | - | - |
| Autres titres immobilisés | - | - | - | - |
| Prêts et autres immobilisations financières | - | 14 598 | - | 50 913 |

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.4. Stocks

| En € | 31/03/2024 | 31/03/2023 |
|---|------------|------------|
| Stocks en-cours de production | 2 093 636 | |
| Stocks de marchandises | 8 250 504 | 250 424 |
| Dépréciation des stocks de marchandises | (399 768) | |

6.1.4.1. Travaux en cours

La méthode retenue par la société est la méthode à l'avancement.

6.1.4.2. Stock de marchandises

La méthode retenue par la société est la méthode de valorisation au coût d'achat. Au 31 mars 2024, le stock a une valeur de 8 251 K€.

L'en-cours de production s'élève à 2 094 K€.

Une provision pour obsolescence a été constatée à hauteur de 5 % de la valeur du stock soit 400 K€.

6.1.5. Produits à recevoir

| Libellés | Montant |
|----------------------------------|----------------|
| INTÉRÊTS COURUS | |
| Immobilisations financières | - |
| Participations groupe | - |
| Participations Hors groupe | - |
| Clients | - |
| Associés | - |
| Valeurs mobilières de placements | - |
| AUTRES PRODUITS | |
| Factures à établir | 177 000 € |
| RRR à obtenir, avoirs à recevoir | - |
| Personnel | - |
| Sécurité sociale | - |
| Etat | 61 250 |
| Divers | - |
| TOTAL | 238 250 |

6.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

| | ÉTAT DES CRÉANCES | | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'un an | |
|-----------------------------|---|---|------------------|----------------|----------------|---|
| DE L' ACTIF IMMOBILISE | Créances rattachées à des participations | | - | - | - | |
| | Prêts | | - | - | - | |
| | Autres immobilisations financières | | 221 473 | | 221 473 | |
| DE L' ACTIF CIRCULANT | Clients douteux ou litigieux | | 426 792 | 426 792 | - | |
| | Autres créances clients | | 2 016 803 | 2 016 803 | - | |
| | Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie | | - | - | - | |
| | Personnel et comptes rattachés | | | | - | |
| | Sécurité sociale et autres organismes sociaux | | - | - | - | |
| | État et autres collectivités publiques | Impôt sur les bénéfices | | 2 150 512 | 2 150 512 | - |
| | | Taxe sur la valeur ajoutée | | 886 652 | 886 652 | - |
| | | Autres impôts, taxes et versement assimilés | | 61 520 | 61 520 | - |
| | | Divers | | 350 000 | 350 000 | - |
| | Groupes et associés | | - | - | - | |
| Débiteur divers | | 49 546 | 49 546 | - | | |
| Charges constatées d'avance | | 2 909 143 | 2 909 143 | - | | |
| TOTAL | | 9 072 441 | 8 850 968 | 221 473 | | |

6.1.6.1. Charges constatées d'avance

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Assurances | 18 444 € |
| - Indemnité transactionnelle | 2 675 676 € |
| - Frais téléphonique et informatique | 72 661 € |
| - Locations | 61 048 € |
| - Cotisations | 28 536 € |
| - Maintenance | 3 587€ |
| - Prestations | 16 439 € |
| - Documentations | 2 585 € |
| - Frais bancaires | 27 827 € |
| - Honoraires | 2 340 € |
| | 2 909 143 € |

6.2.Passif

6.2.1. Capitaux propres

6.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

| Libellés | N-1 | + | - | N |
|------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Capital | 4 469 346 | - | - | 4 469 346 |
| Primes, réserves et écarts | 58 705 571 | - | - | 58 705 571 |
| Report à nouveau | - 7 048 233 | - | 15 812 257 | - 22 860 489 |
| Résultat | - 15 812 257 | 6 104 134 | - | - 9 708 123 |
| Subventions d'investissement | 700 000 | 974 101 | 2 586 | 1 671 514 |
| Provisions réglementées | - | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - |
| TOTAL | 41 014 427 | 7 078 235 | 15 814 843 | 32 277 819 |

6.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 44 693 457 actions de 0,10 euro de valeur nominale.

6.2.2. Provisions pour risques et charges

| Nature des provisions | Début exercice 1 | Dotations exercice 2 | Reprises exercice 3 | Fin exercice 4 |
|---|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| Litiges | 5 000 | 100 000 | - | 105 000 |
| Garanties données clients | 28 024 | - | - | 28 024 |
| Pertes marchés à terme | 5 787 071 | | 5 787 071 | - |
| Attribution d'actions gratuites | 461 483 | 75 530 | 62 568 | 474 445 |
| Pertes de change | - | - | - | - |
| Pensions et obligations similaires | - | - | - | - |
| Impôts | - | - | - | - |
| Renouvellement immobilisation | - | - | - | - |
| Remise en état site | - | 100 600 | - | 100 600 |
| Ch. Soc. Fisc. / congés à payer | - | - | - | - |
| Autres Provisions pour risques et charges | - | - | - | - |
| TOTAL | 6 281 578 | 276 130 | 5 849 639 | 708 069 |

6.2.3. Dettes financières et autres dettes

| | Montant brut | A 1 an au plus | A + d'1 an et 5 ans au + | A + de 5 ans |
|--|-------------------|-------------------|-----------------------------|--------------|
| Emprunts obligataires convertibles | - | - | - | - |
| Autres emprunts obligataires | - | - | - | - |
| Emprunts et dettes établissement de crédit | | | | |
| - A 1 an max à l'origine | - | - | - | - |
| - A + d'1 à l'origine | 2 228 633 | 1 007 283 | 1 221 350 | - |
| Emprunts et dettes financières Divers | 2 605 072 | 1 881 704 | 723 368 | - |
| Fournisseur et comptes rattachés | 3 074 729 | 3 074 729 | - | - |
| Personnel et comptes rattachés | 928 334 | 928 334 | - | - |
| Sécurité sociale et autres organismes | 687 306 | 687 306 | - | - |
| Impôts sur les bénéficiaires | - | - | - | - |
| TVA | 758 651 | 758 651 | - | - |
| Obligations cautionnées | - | - | - | - |
| Autres impôts et taxes | 35 522 | 35 522 | - | - |
| Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés | - | - | - | - |
| Groupe et associés | 4 707 | 4 707 | - | - |
| Autres dettes | 3 101 260 | 3 101 260 | - | - |
| Dettes titres empruntés ou rem. Garant | - | - | - | - |
| Produits constatés d'avance | 2 594 146 | 2 594 146 | - | - |
| TOTAL | 16 018 360 | 14 073 642 | 1 944 718 | 0 |

6.2.4. Charges à payer

| Libellés | Montant |
|----------------------------------|-----------------|
| CONGES A PAYER | |
| Primes et congés provisionnés | 851 839 |
| Indemnités provisionnés | - |
| Charges sociales provisionnées | 382 282 |
| Charges fiscales provisionnées | - |
| INTERETS COURUS | |
| Emprunts et dettes assimilées | 1 377 |
| Dettes part. groupes | - |
| Dettes part. hors groupes | - |
| Dettes sociétés en participation | - |
| Fournisseurs | - |
| Associés | - |
| Banques | - |
| Concours bancaires courants | - |
| AUTRES CHARGES | |
| Factures à recevoir | 1 128 285 |
| RRR à accorder, avoirs à établir | - |
| Participation des salariés | - |
| Personnel | 65 088 |
| CSE | 11 407 |
| Autres charges fiscales | 4 146 |
| Divers | 50 000 |
| TOTAL | 2 484 24 |

7. Informations relatives au compte de résultat

| | France | Export et communautaire | Total |
|------------------------|---------------|------------------------------------|--------------|
| Ventes marchandises | -460 800 | - | -460 800 |
| Production vendue : | | | |
| - Biens | - | - | - |
| - Services | - | - | - |
| Chiffre d'affaires net | - 460 800 | - | - 460 800 |

8. Autres informations

8.1.Effectif moyen

| | Personnel salarié | Personnel mis à disposition |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------------------|
| Cadres | 49 | |
| Agents de maîtrise et Techniciens | 1 | |
| Employés/Techniciens | 22 | |
| Ouvriers | | |
| Total | 72 | |

8.2.Rémunération des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants (Directeur général et Président) ainsi que celles du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

| <i>En k€</i> | 2023/2024 | 2022/2023 |
|---|-----------|-----------|
| Organes de direction | | |
| Rémunérations perçues | 484 | 569 |
| Engagements d'indemnité de départ à la retraite | - | - |
| Engagements de retraite supplémentaire | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Organes d'administration | | |
| Rémunérations perçues | 400 | 438 |

8.3. Engagements et opérations non inscrites au bilan

8.3.1. Engagements financiers donnés et reçus

8.3.1.1. Les créances cédées non échues (dont les effets de commerce escomptés non échus)

Néant.

8.3.1.2. Les engagements donnés

| En K€ | 31/03/2024 | 31/03/2023 |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Garanties données | 3 088 | 4 991 |
| BNP Paribas Vitry | 2 151 | 3 599 |
| Société Générale | 148 | 436 |
| Caisse d'Épargne | 789 | 957 |

8.3.1.3. Les engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées

Conformément à l'autorisation issue de la recommandation ANC n°2013-02 du 07 novembre 2013 modifiée le 05 novembre 2021, les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

| | 31/03/2024 | 31/03/2023 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Taux d'actualisation | 3.32% | 3.62% |
| Taux d'augmentation des salaires | 1% | 1% |
| Turnover | 1.57% | 1.57% |
| Age départ en retraite | 64 ans | 62 ans |
| Table de mortalité | Table 2018-2020 | Table 2018-2020 |

À la date de clôture et au regard de la matérialité des montants de 60 K€ au 31 mars 2024 et 66 K€ au 31 mars 2023, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes n'auraient affecté que de façon peu significative l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite.

8.4. Filiales et participations

| Filiales et participations (1) : | Capitaux propres (6) | Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6)(10) | Quote-part du capital détenue en % | Valeur brute <u>comptable</u> <u>le des</u> titres détenus | Valeur nette <u>comptable</u> <u>le des</u> titres détenus | Prêts et avances consentis et non encore remboursés (7) (9) | Montant des cautions et avals donnés par la société (7) | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10) | Résultat (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (7) (10) | Dividendes encaissés au cours de l'exercice (7) | Observations |
|---|----------------------|--|------------------------------------|--|--|---|---|---|--|---|---------------------|
| A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS (2) (3) | | | | | | | | | | | |
| 1. Filiales (plus 50 % du capital détenu) | 40 000 € | 466 874 € | 100% | 369 906 € | 369 906 € | - | - | 937 702 € | - 617 398 € | - | Exercice de 15 mois |
| 2. Participations (10 à 50 % du capital détenu) | | | | | | | | | | | |
| B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS | | | | | | | | | | | |
| 1. Filiales non reprises en A | | | | | | | | | | | |
| a) Françaises | | | | | | | | | | | |
| b) Étrangères (4) | | | | | | | | | | | |
| 2. Participations non reprises en A | | | | | | | | | | | |
| a) Françaises | | | | | | | | | | | |
| b) étrangères | | | | | | | | | | | |

8.5. Continuité d'exploitation

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité et considère qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour faire face au financement de ses activités pour les 12 prochains mois. Cette assertion repose notamment sur la production d'hydrogène en continu sur son nouveau site situé à Marolles à compter du mois de septembre 2024, permettant ainsi la signature de contrats d'équipements pour la production d'hydrogène dans le courant du 2nd semestre 2024/2025, et/ou sur la réussite, avant la fin de l'année, de la recherche de financements en cours.

Comme envisagé lors de la présentation des comptes semestriels, Haffner Energy a engagé des démarches pour rechercher des financements complémentaires, destinés à contribuer au financement de sa croissance et à élargir son modèle économique. De fournisseur de technologie destinée à la production d'hydrogène renouvelable, la Société se positionne désormais à la fois comme fournisseur de technologie de production de biocarburants, mais aussi comme producteur de biocarburants et développeur de projets. Un mandat a été confié à Avolta, spécialiste européen du M&A et de la levée de fonds des entreprises innovantes, en vue de rechercher des investisseurs (dette et/ou equity) pour accompagner le développement de la Société ainsi que ses projets. La création de valeur combinée pour la Société et pour ses actionnaires est un objectif déterminant de l'opération envisagée.